

# Entreprendre sereinement

*commence avec Liantis*

## Guide Starter pour les entrepreneurs

Toutes les informations pour démarrer  
votre entreprise sur les chapeaux de roue

ensemble,  
plus loin, plus forts.

**liantis**

**Entreprendre  
sereinement**  
*commence avec Liantis*

**Tout ce qu'il faut  
savoir avant  
de lancer  
son activité**



**liantis**



## Étape 1 Donnez forme à votre entreprise

6

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Mettez par écrit votre idée d'entreprise</b>                      | <b>7</b>  |
| • Comment reconnaître un bon concept ?                               | 7         |
| • Choisissez un nom pour votre entreprise                            | 9         |
| <b>L'importance des compétences entrepreneuriales</b>                | <b>10</b> |
| • Plus de chances de réussite                                        | 10        |
| • Santé mentale                                                      | 10        |
| <b>Établissez un business plan</b>                                   | <b>12</b> |
| • Par où commencer ?                                                 | 13        |
| <b>Consultez un expert-comptable</b>                                 | <b>14</b> |
| • Quel type de comptabilité devez-vous tenir pour votre entreprise ? | 14        |
| • Où trouver un expert-comptable ?                                   | 15        |
| <b>Organisez le volet financier</b>                                  | <b>17</b> |
| • Comment financer vos projets ?                                     | 17        |
| • Comment prendre les bonnes décisions financières ?                 | 18        |
| • Optez pour un logiciel de comptabilité compatible avec Peppol      | 19        |
| • Mesures d'aide pour votre entreprise                               | 20        |
| • Vous pouvez aussi bénéficier d'une aide au niveau local !          | 24        |
| <b>Vous démarrez votre activité seul ou avec du personnel ?</b>      | <b>25</b> |
| • Premier engagement étape par étape                                 | 25        |
| • Établir un contrat de travail                                      | 26        |
| • Partenaire aidant au sein de votre entreprise individuelle         | 26        |
| • Aides publiques à l'embauche                                       | 26        |
| • Liantis vous accompagne pour vos premiers pas en tant qu'employeur | 27        |

## Étape 2 Accomplissez les formalités administratives

30

|                                                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Répondez-vous à toutes les conditions légales ?</b>                | <b>31</b> |
| <b>Choisissez la forme juridique de votre entreprise</b>              | <b>32</b> |
| • Entreprise individuelle                                             | 33        |
| • Société                                                             | 34        |
| <b>Ouvrez un compte bancaire professionnel</b>                        | <b>37</b> |
| <b>Enregistrez-vous à la BCE et activez votre qualité TVA</b>         | <b>38</b> |
| • Inscription à la BCE                                                | 38        |
| • Activation de la TVA                                                | 39        |
| • Quand devez-vous être assujetti à la TVA ?                          | 39        |
| <b>Demandez vos autorisations</b>                                     | <b>40</b> |
| <b>Statut social et affiliation à la caisse d'assurances sociales</b> | <b>41</b> |
| • Qui doit s'affilier ?                                               | 41        |
| • Calcul de vos cotisations sociales                                  | 42        |
| • Quelle solution choisir ?                                           | 43        |
| • Vos droits sociaux                                                  | 44        |
| <b>Mutualité et caisse d'allocations familiales</b>                   | <b>45</b> |
| • Mutualité                                                           | 45        |
| • Allocations familiales                                              | 45        |
| • Liantis est votre compagnon de route !                              | 46        |

## Étape 3 Faites de votre rêve d'entrepreneur une réalité

48

|                                                         |           |
|---------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Protection sociale et assurances complémentaires</b> | <b>49</b> |
| • Risques personnels                                    | 49        |
| • Responsabilité civile et risques d'exploitation       | 50        |
| <b>Entreprendre sereinement commence avec Liantis</b>   | <b>51</b> |
| • Découvrez la famille Liantis                          | 51        |
| <b>Check-list</b>                                       | <b>54</b> |

# Étape 1



# Donnez forme à votre entreprise

Qui dit se lancer comme entrepreneur, dit **rêver, oser** et surtout **agir**.

Néanmoins, les futurs entrepreneurs doivent penser à mille et une choses lorsqu'ils démarrent leur activité. Formalités administratives, réglementation sociale... : la voie vers l'entrepreneuriat est semée d'embûches et des doutes peuvent surgir à tout moment.

Cela vous effraie ? Inutile de vous en faire ! Il suffit de bien vous préparer.

Le **plan par étapes** que nous vous proposons dans ce **guide starter** vous facilitera grandement la tâche. Nos collaborateurs sont en outre à votre disposition pour vous accompagner personnellement et répondre à toutes les questions que vous vous posez en tant qu'entrepreneur débutant.

# Mettez par écrit votre idée d'entreprise

La toute première étape ? Mettre **par écrit** votre **projet**. Mettez tout sur papier et analysez les éventuelles difficultés, vous constaterez que votre projet prendra forme au fur et à mesure de votre réflexion. Parlez-en avec vos proches, vos amis et les personnes de votre réseau ayant une certaine expérience. Des retours objectifs peuvent s'avérer précieux et vous aider à concrétiser votre idée.

## Comment reconnaître un bon concept ?

La clé de la réussite ? Une bonne idée ! Mais comment savoir si votre idée tient la route ? Voici un bon moyen de le vérifier : **décrivez votre idée en une phrase**. Essayez de résumer votre idée en une seule phrase - elle peut être assez longue. Cette phrase doit énoncer :

- le produit ou le service que vous envisagez de proposer ;
- votre groupe cible ;
- la raison pour laquelle vous avez choisi ce produit ou ce service ;
- la manière dont vous envisagez de le proposer ;
- ce qui vous distingue des concurrents.

Peaufinez votre phrase jusqu'à ce qu'elle soit parfaite. Examinez votre idée sous différents angles et, surtout, montrez-vous très critique. Votre projet répond-il vraiment à une attente du marché et de votre public cible ?

Comment le savoir ? En en discutant et en **suivant de près l'actualité**. Journaux, réseaux sociaux, sites d'information... : vous y trouverez une mine d'informations sur ce que recherche un secteur particulier ou le public cible que vous avez choisi. Vous saurez ainsi si vous êtes sur la bonne voie. Peut-être découvrirez-vous même votre niche dans le marché.



## “ LES STARTERS ONT LA PAROLE

### **Suivez votre cœur et osez franchir le pas.**

Jan Heyns : ancien pâtissier devenu infirmier à domicile indépendant

**Envie de découvrir les conseils de Jan aux starters ?  
Lisez son témoignage.**

Comme nous l'avons déjà dit, tout commence par une bonne idée. En travaillant comme infirmier, Jan a rapidement constaté qu'il ne pouvait pas toujours consacrer suffisamment de temps à chaque patient. C'est ce qui l'a incité à ouvrir son propre cabinet. Et la touche personnelle qu'il apporte à son métier rencontre un tel succès qu'il envisage déjà de développer son activité.

**Jan :**

*« Qui ne tente rien n'a rien. »*

## Choisissez un nom pour votre entreprise

Vous avez peaufiné votre projet ? Vous devez à présent choisir une dénomination appropriée. Trouver un **nom** adéquat et clair pour votre entreprise relève parfois du défi. Ne sous-estimez surtout pas cette étape. Il est fait une distinction entre la **dénomination officielle** de votre entreprise et le **nom commercial**. La dénomination officielle sert uniquement à identifier votre entreprise et est surtout importante au niveau administratif. Le nom commercial est le nom sous lequel vous vous adresserez au public. Il servira à vous distinguer des autres entreprises. Vous l'utiliserez pour communiquer avec vos clients, fournisseurs...

### Vous optez pour une entreprise individuelle ?

Votre dénomination officielle correspondra toujours à vos nom et prénom. Le choix du nom commercial est libre pour autant qu'il n'évoque pas trop celui d'éventuels concurrents.

### Vous décidez de constituer une société ?

C'est vous qui en choisissez la dénomination officielle ou sociale. Celle-ci peut ensuite être utilisée comme nom commercial, mais ce n'est pas obligatoire. Votre dénomination sociale doit être parfaitement unique et bénéficie d'une protection juridique.

## Allez plus loin !

### Vous souhaitez davantage de conseils pour le choix d'un bon nom commercial ?

Lisez notre article « En tant qu'entrepreneur, comment tirer parti de votre nom commercial ? »

Il vous apprendra notamment l'importance de ne pas choisir un nom commercial manquant d'originalité.

# L'importance des compétences entrepreneuriales

Pour pouvoir se lancer en tant qu'entrepreneur, il est bien entendu essentiel de maîtriser son activité principale et de posséder les **compétences professionnelles** requises. Par exemple, Jan doit être capable de soigner ses patients. Mais ce n'est pas tout : il existe également des **compétences entrepreneuriales** plus ou moins semblables pour tout le monde, que vous soyez pâtissier, infirmier ou consultant informatique indépendant.

## Plus de chances de réussite

En tant qu'indépendant, vous allez consacrer une grande partie de votre temps à l'entrepreneuriat, autrement dit à la gestion de votre entreprise. Or, de nombreuses études montrent que les chances de réussite des starters augmentent considérablement lorsque ceux-ci maîtrisent les compétences dites « **entrepreneuriales** ». Conjuguer les compétences professionnelles et entrepreneuriales permet également d'éviter toutes sortes de problèmes lors du développement de votre entreprise.

En outre, il est important que vous vous **connaissiez suffisamment vous-même** afin d'identifier les facettes de votre personnalité qui profitent à votre entreprise et celles qui, au contraire, pourraient lui porter préjudice. Si vous êtes plutôt perfectionniste, vous devez ainsi être capable d'évaluer chaque situation pour déterminer si votre attitude vous stimulera ou vous fera justement douter plus que nécessaire, ce qui pourrait vous amener à manquer de réelles opportunités.

## Santé mentale

Vous vous sentirez probablement parfois tiraillé entre vos ambitions et vos doutes. Ceux-ci sont inévitables, et vous devez les prendre au sérieux, mais vous ne pouvez pas les laisser vous entraver. L'entrepreneuriat peut être vu comme un sport de haut niveau. Il exige beaucoup de courage, d'énergie, de persévérance et de temps, ainsi que toute une série de compétences (entrepreneuriales) pour ne pas se laisser submerger par le travail. En tant qu'entrepreneur, vous avez tout intérêt à trouver **un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée**. Il n'est jamais trop tôt pour prendre des mesures afin de garantir la faisabilité du travail. L'équipe de **Liantis consult** se fera un plaisir de vous aider à faire en sorte que vous et votre entreprise restiez en bonne santé sur le long terme.



### Conseil

Pour plus d'informations, consultez [liantis.be/fr/formation-sur-mesure/coaching-individuel-pour-entrepreneurs](https://liantis.be/fr/formation-sur-mesure/coaching-individuel-pour-entrepreneurs) ou envoyez un mail à [consult@liantis.be](mailto:consult@liantis.be)



## Conseil

Envie d'en savoir plus sur les compétences entrepreneuriales et de mieux vous connaître en vue de renforcer votre activité ?

Dans le cadre des **programmes de coaching individuel de Liantis**, nous élaborons ensemble un business plan axé sur ces deux éléments essentiels.

Retrouvez toutes les informations sur

**[liantis.be/fr/formation-sur-mesure/coaching-individuel-pour-entrepreneurs](https://liantis.be/fr/formation-sur-mesure/coaching-individuel-pour-entrepreneurs)**

# Établissez un business plan

Une fois votre idée mûre et votre réflexion alimentée de suffisamment d'avis extérieurs, il vous faut établir un **business plan**. Cette étape vise à transposer votre concept dans un plan d'approche concret. Votre business plan vous aidera à évaluer la **viabilité** de votre entreprise, à envisager des perspectives et à rester concentré sur vos objectifs. En outre, un business plan bien ficelé peut également convaincre les **investisseurs externes** de souscrire à votre projet.

## Un business plan solide comporte six parties :

### 1. Présentation du projet

Décrivez clairement votre idée et votre projet. Précisez les clés de votre réussite. Décrivez clairement vos ambitions et faites en sorte de convaincre les gens.

### 2. CV de l'entreprise

Il s'agit d'une courte présentation de votre entreprise, de vous-même et de vos compétences.

### 3. Stratégie

Exposez votre vision, votre mission et votre stratégie. Quels sont les objectifs à long terme de votre entreprise et comment envisagez-vous de les réaliser ?

### 4. Analyse du marché

Décrivez clairement le secteur et le marché dans lesquels vous souhaitez exercer votre activité. Quels sont les défis à relever et où se trouvent les opportunités ? Quelles sont les tendances et les évolutions dont il faut tenir compte ? Quelles possibilités entrevoyez-vous ?

### 5. Plan marketing

Dans votre plan marketing, vous devez préciser les services ou produits que vous envisagez de proposer, à qui vous comptez les proposer et par quels canaux. Ces canaux peuvent être physiques, mais aussi électroniques. Indiquez également le prix auquel vous souhaitez les commercialiser et dans quelle proportion il couvrira les frais de marketing ou de publicité.

### 6. Plan financier

Le plan financier est un élément crucial de votre plan d'entreprise. Combien coûtera votre entreprise ? À partir de quand pensez-vous réaliser des bénéfices ? À quelles aides publiques pouvez-vous prétendre ? Si vous décidez par exemple de constituer une société à responsabilité limitée, vous êtes en outre obligé d'établir un plan financier.

## Par où commencer ?

Vous ne savez pas trop comment transposer votre idée d'entreprise dans un business plan ? Dans ce cas, basez-vous sur le **Business Model Canvas** que vous pouvez télécharger gratuitement via [blog.liantis.be/fr/devenir-independent/testez-votre-concept-dentreprise-avec-le-business-model-canvas](http://blog.liantis.be/fr/devenir-independent/testez-votre-concept-dentreprise-avec-le-business-model-canvas). Le Business Model Canvas vous aide à structurer de A à Z vos idées, étape importante pour établir un business plan solide.



### LES STARTERS ONT LA PAROLE

## Entreprendre sans plan d'avenir ne sert pas à grand-chose.

Comment faire découvrir l'offre que vous proposez ? Cette question préoccupe également Ilse Luyten de Beleaf.

### Ilse :

*« Je me considère comme une entrepreneuse très enthousiaste, qui se base plutôt sur une passion et une motivation, mais il faut bien évidemment aussi un plan financier et marketing. »*

**Envie de savoir comment elle s'y est prise ?**

**Lisez son histoire.**

## Allez plus loin !

**Envie de savoir comment d'autres entrepreneurs s'y sont pris avant vous ?**

Sur notre blog vous trouverez plusieurs exemples de modèles complétés tant par de grandes entreprises que par des commerces de quartier de plus petite taille. N'hésitez pas à vous en inspirer et attelez-vous à la tâche !

# Consultez un expert-comptable

Un bon expert-comptable est une **personne de confiance**. Il connaît votre entreprise, règle vos obligations administratives et fiscales et vous aide à prendre de meilleures décisions. Vous n'êtes **pas obligé** de faire appel à un expert-comptable, mais dans la pratique, son intervention est souvent indispensable pour assurer une gestion saine de votre entreprise – surtout lors de ses phases de croissance.

## Quel type de comptabilité devez-vous tenir pour votre entreprise ?

Les règles et obligations comptables dont vous devez tenir compte varient selon la **forme juridique** que vous aurez choisie – pour plus d'information à ce sujet, voir le chapitre consacré aux formes d'entreprise.

### Comptabilité simplifiée

Si vous optez pour une **entreprise unipersonnelle** et que votre chiffre d'affaires annuel (hors TVA) ne dépasse pas 500 000 euros, une **comptabilité simplifiée** suffit. Dans ce cas, vous devez compléter chaque jour vos journaux financiers (livres de caisse et de banque) et tenir régulièrement à jour un livre des achats et des ventes. Chaque année, vous devez en outre établir un livre d'inventaire et les comptes annuels. La réglementation s'applique également aux **sociétés simples** ainsi qu'aux **sociétés en commandite (SComm)** et aux **sociétés en nom collectif (SNC)**.

### Comptabilité en partie double

Si vous exercez votre activité sous une autre forme de société ou si le chiffre d'affaires de votre entreprise dépasse

500 000 euros, vous êtes obligé de tenir une **comptabilité en partie double**. Cela implique davantage de travail administratif : vous devez aussi disposer d'un plan comptable et établir des comptes annuels détaillés, composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

### Comptabilité adaptée à votre entreprise

Que vous teniez une comptabilité simplifiée ou en partie double, vous êtes censé toujours adapter votre comptabilité au type d'entreprise exploitée et à la taille de cette dernière. Toutes les opérations réalisées au sein de votre entreprise doivent être suffisamment documentées. Vous devez conserver vos factures et extraits de compte. Si vous avez le choix, nous vous conseillons d'opter pour une **comptabilité électronique**. Le support informatique garantit transparence et rapidité et réduit la paperasse.

## **Je vous conseille de considérer votre expert-comptable comme un ami des chiffres.**

Infirmier indépendant, Hervé Boedri n'a pas hésité une seconde : lorsqu'il a décidé de se lancer comme indépendant, il s'est immédiatement mis en quête d'un expert-comptable.

### **Hervé :**

*« Le courant est directement bien passé entre nous. J'ai tout de suite vu qu'il croyait en mon projet et qu'il était heureux d'en faire partie. Il est mon allié, mon "complice", en toute légalité bien sûr. De plus, ses interventions sont entièrement déductibles fiscalement. Ce serait donc dommage de vous en passer. »*

**Vous voulez en savoir plus ?  
Lisez son histoire.**

## **Où trouver un expert-comptable ?**

Vous souhaitez faire appel à un expert-comptable, mais vous ne savez pas vraiment comment vous y prendre ? Commencez par vous renseigner auprès de vos connaissances. Peut-être connaissez-vous quelqu'un (qui connaît quelqu'un...) qui pourra vous aider. Vous pouvez aussi faire des recherches sur internet. Vous trouverez sûrement un expert-comptable dans votre région. Si vous voulez être certain qu'il est agréé - et donc qu'il a les compétences professionnelles requises et répond aux conditions légales -, n'hésitez pas à vérifier s'il est membre de l'institut professionnel ICE (Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables).

**Conseil :** si vous envisagez d'exercer une activité dans un domaine spécialisé, demandez à votre expert-comptable s'il a une expertise en la matière.



## Conseil

### Envie de tenir vous-même votre comptabilité ?

Vous souhaitez tenir votre propre comptabilité sans faire appel à un expert-comptable ? Pensez à utiliser une application de comptabilité pratique comme Accountable ou Dexxter.

**Accountable** Créez facilement des factures, scannez rapidement vos justificatifs de frais professionnels et gardez un œil sur vos dépenses et transactions. L'application vous rappelle en outre les échéances importantes et calcule correctement vos impôts. Essayez-la gratuitement via [accountable.eu/fr/liantis](https://accountable.eu/fr/liantis)

**Dexxter** Même si vous n'êtes pas un as des chiffres, Dexxter vous aide à gérer vous-même votre comptabilité, sans effort. Suivre vos revenus et vos dépenses, préparer des factures électroniques et des offres, et même établir vos déclarations de TVA et d'impôts : tout cela peut se faire via une seule et même plateforme pratique. Essayez-la gratuitement via [dexxter.be/fr/liantis](https://dexxter.be/fr/liantis)

## Allez plus loin !

### « Quelle comptabilité pour mon entreprise ? »

Dans notre article, nous examinons de plus près les principales règles comptables de base auxquelles sont soumis les entrepreneurs.

# Organisez le volet financier

Des **investissements financiers** judicieux sont indispensables à votre entreprise. Ils vous permettent de démarrer sur les chapeaux de roue. Pour que votre entreprise reste concurrentielle et continue de se développer, vous devez investir régulièrement.

## Comment financer vos projets ?

### Capital de départ

Il existe **deux méthodes** pour investir dans votre propre entreprise. Les fonds que vous injectez personnellement dans votre entreprise sont ce qu'on appelle des **fonds propres**. Les fonds provenant d'autres investisseurs – banque ou membre de la famille, par exemple – sont ce qu'on appelle des **fonds de tiers**.

Il va de soi que vous investirez selon toute probabilité une partie de vos avoirs propres dans votre entreprise. Mais que faire si vous ne disposez pas de moyens financiers suffisants pour acheter une nouvelle camionnette ou pour aménager la salle d'attente de votre nouveau cabinet ? Il est dans ce cas parfaitement normal de s'adresser à des tiers pour obtenir un prêt ou toute autre forme de crédit.

### Financement externe à court et long terme

Pour les investissements plus importants, vous devrez généralement contracter un crédit à long terme (plus d'un an), dont le **prêt bancaire à tempérament** est un exemple type. Mais d'autres formules sont

aussi possibles : **leasing** (pour une voiture, par exemple) ou **crédit d'investissement** pour vos investissements professionnels.

Il existe également des crédits à court terme, qui doivent être remboursés en moins d'un an. C'est notamment le cas du **crédit de caisse**, qui vous permet de descendre en négatif sur votre compte professionnel, ou encore du **crédit d'escompte**, plus technique.

Une **autre solution** pour disposer de moyens financiers consiste à faire appel à des **capitaux à risque**. Dans ce cas, des fournisseurs de capitaux à risque apportent des fonds en échange d'actions et acquièrent ainsi une part de votre entreprise. Si votre entreprise présente des perspectives de croissance intéressantes, il y a de fortes chances que vous puissiez attirer des capitaux à risque.

La plupart des fournisseurs de capitaux à risque sont des hommes d'affaires expérimentés qui peuvent aussi vous donner des conseils stratégiques pour votre entreprise.

## Comment prendre les bonnes décisions financières ?

Voici quelques règles d'or pour garder un équilibre financier sain.

- **Optez pour une durée de prêt adaptée à l'objectif de votre acquisition**

Une règle de base simple pour financer vos projets ? **Veillez à ce que la durée de votre investissement et celle de votre prêt correspondent.** En d'autres termes, faites en sorte de financer les investissements à court terme au moyen de prêts de courte durée et les investissements à long terme à l'aide de fonds propres et de prêts à long terme.

- **Veillez à disposer d'un fonds de roulement net positif**

Tous les manuels financiers insistent sur l'importance de disposer de ce qu'on appelle un **fonds de roulement net positif**. Autrement dit, vous devez tenir sous contrôle vos dettes à court

terme et veiller à ce que leur montant n'excède jamais la valeur combinée de votre stock, vos liquidités et vos factures client impayées.

- **Gardez vos capitaux propres comme réserve saine**

Les **capitaux propres** de votre entreprise sont composés des fonds propres combinés aux éventuels apports d'actionnaires – si vous exercez votre activité sous la forme d'une société. Cette réserve financière vous offre une marge de manœuvre pour les périodes plus difficiles. En outre, les capitaux propres sont également nécessaires pour obtenir un crédit, par exemple un prêt bancaire en vue d'un investissement supplémentaire.

## Optez pour un logiciel de comptabilité compatible avec Peppol

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les factures électroniques deviendront obligatoires pour toutes les transactions entre entreprises en Belgique. Cela signifie l'envoi automatisé de factures conformes à la norme européenne Peppol. Pour cela, vous aurez besoin d'un logiciel de comptabilité qui soit compatible avec Peppol.

Nous estimons qu'il est essentiel que vous puissiez vous concentrer sur ce que vous aimez faire : développer votre entreprise. Pour vous garantir une mise en conformité simple et efficace, nous avons opté pour NumNum comme partenaire pour l'e-facturation. Avec ses différentes formules, NumNum répond aux besoins de tous, entrepreneurs débutants ou confirmés.



### Bon à savoir

En tant que client de Liantis, vous bénéficiez d'une réduction exceptionnelle de 25 % sur **NumNum**. L'économie réalisée permet d'investir dans le lancement de votre activité !



## Mesures d'aide pour votre entreprise

Plusieurs aides et subsides ont été mis en place pour aider les entrepreneurs débutants. Voici un petit récapitulatif de ces initiatives. Vous trouverez tous les détails et conditions sur les sites internet des autorités concernées.

### Mesures de soutien de la Région wallonne

#### Mesures de soutien de SOWALFIN

SOWALFIN est le partenaire des entrepreneurs wallons.

La société propose plusieurs aides aux starters, parmi lesquelles :

- **Un produit mixte (prêt/garantie)**

pour un maximum de 75 000 euros de financement. SOWALFIN vous propose un prêt de maximum 25 000 euros, et se porte garante jusqu'à 75 % du crédit bancaire.

- **Le prêt SOWALFIN**

Il s'agit d'un système de cofinancement pour des montants plus élevés, allant jusqu'à 500 000 euros par projet.

- **Le prêt Coup de pouce**

Il permet à vos proches (famille, amis, etc.) de vous prêter un capital à taux réduit, en bénéficiant d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 4 % par an.

- **La prise de participation en capital**

En devenant actionnaires, des sociétés d'investissement (Invests), ou de financement (SOFINEX, Easy Green), renforcent le capital de votre entreprise.

Ceci n'est qu'un aperçu de l'offre de services de SOWALFIN. Découvrez toutes les possibilités de financement et leurs conditions d'octroi sur le site [sowalfin.be](https://sowalfin.be)

La Région wallonne a également mis en place le dispositif « **Airbag** » pour les personnes qui se lancent dans une activité indépendante à titre principal. Il s'agit d'un soutien financier de 12 500 euros maximum, étalé sur deux ans. Vous trouverez tous les détails de ce dispositif sur le site [forem.be](https://forem.be)

## Aides accordées en Région de Bruxelles-Capitale

### finance&invest.brussels

En Région de Bruxelles-Capitale, **finance&invest.brussels** propose une série d'aides destinées aux starters. L'entreprise publique bruxelloise s'adresse, d'une part, aux start-up, scale-up et PME et, d'autre part, aux très petites entreprises, entreprises sociales et coopératives.

### Parmi les possibilités de financement proposées, citons :

#### • Participation ou investissement en capital

**finance&invest.brussels** intervient généralement en tant qu'actionnaire minoritaire.

#### • Dette mezzanine

Il s'agit d'un prêt à moyen ou long terme susceptible d'être remboursé ou transformé en actions dans le cas d'un « prêt convertible ».

#### • Régime de garantie via le Fonds Bruxellois de Garantie

Dans le cadre de ce régime, le Fonds Bruxellois de Garantie se porte garant pour une partie du crédit bancaire (maximum 80 %), et ce, à concurrence de maximum 500 000 euros.

#### • Microcrédit

Le microcrédit peut être une alternative pour les entrepreneurs qui ont du mal à obtenir un crédit bancaire pour un montant peu élevé. Le financement accordé par **finance&invest.brussels** s'adresse tant aux personnes morales qu'aux personnes physiques.

#### • Prêt proxi

Le prêt proxi est une forme de financement privé qui permet à un particulier-prêteur (membre de la famille ou ami, par exemple) d'octroyer un prêt à une entreprise individuelle ou société bruxelloise.

Pour plus d'information concernant les solutions proposées et les conditions à remplir ou pour introduire une demande, visitez le site **finance.brussels**



### Conseil

La Région de Bruxelles-Capitale organise chaque année, avec **OpenSoon**, un ou plusieurs appels à projets à l'intention des personnes désirant lancer leur activité commerciale. Si votre projet est durable, original et de qualité, vous pourrez bénéficier d'un subside de démarrage pouvant aller jusqu'à 15 000 euros. **OpenSoon** propose aussi un accompagnement gratuit sur **hub.brussels**

## Subsides pour investissements, formation ou consultance

En tant qu'entrepreneur débutant bruxellois, vous pouvez bénéficier de subsides majorés pour des projets d'investissement, des formations, de la consultance, le développement de votre site internet ou l'aménagement de votre commerce. Vous pouvez également faire réaliser une étude de marché ou une étude de faisabilité avant de démarrer votre activité. Vous trouverez un aperçu complet des subsides octroyés par le service public régional Bruxelles Économie et Emploi sur [economie-emploi.brussels/primes-gerer-entreprise](http://economie-emploi.brussels/primes-gerer-entreprise)

## Aides fédérales

### Tremplin-indépendants pour chômeurs

Vous êtes chômeur et envisagez de démarrer votre propre activité ? Dans ce cas, vous pouvez, sous certaines conditions, **cumuler votre allocation** avec les revenus d'une nouvelle activité indépendante pendant douze mois.

Vous bénéficiez en outre d'un **filet de sécurité**. Cette mesure vous permet en effet de conserver vos droits aux allocations de chômage si vous cessez ensuite d'exercer cette activité. Contactez votre **bureau local de l'ONEM** pour de plus amples informations. Retrouvez toutes les infos sur [onem.be](http://onem.be)

Tant la Région de Bruxelles-Capitale que la Région flamande octroient une aide supplémentaire aux chômeurs qui souhaitent se lancer comme indépendants. Celle-ci peut être cumulée avec l'avantage « Tremplin-indépendants ».

En Région wallonne, les personnes qui ont bénéficié du « Tremplin-indépendants » peuvent demander la prime Airbag si elles décident de passer sous le statut d'indépendant à titre principal.

Plus d'infos sur [actiris.brussels](http://actiris.brussels), [forem.be](http://forem.be) et [vlaanderen.be/transitiepremie](http://vlaanderen.be/transitiepremie)



## Avantages fiscaux

En tant qu'entrepreneur débutant, vous pouvez aussi bénéficier de quelques avantages fiscaux, en plus des investissements directs et subsides présentés ci-dessus.

- **Tax shelter pour entreprises débutantes**

Les personnes qui investissent dans votre nouvelle société via l'acquisition d'actions bénéficient d'une réduction d'impôt. Celle-ci est de 30 % ou 45 % selon les critères appliqués. Pour davantage d'informations concernant les conditions à remplir, visitez le site [finances.belgium.be](https://finances.belgium.be)

- **Dispense partielle de versement du précompte professionnel**

Si vous lancez votre activité sous la forme d'une **société**, vous bénéficiez d'une dispense partielle de versement du précompte professionnel de 10 % sur les rémunérations d'éventuels travailleurs. Pour les microsociétés, cette dispense est même fixée à 20 %. Cette réduction vous est accordée pendant les quatre premières années suivant la constitution de votre société.

- **Avantage fiscal pour tout investissement via crowdfunding**

Les personnes qui soutiennent votre projet au moyen d'un prêt consenti via une plateforme de crowdfunding agréée bénéficient d'une réduction d'impôt sur leur investissement. Plus d'infos sur [fsma.be/fr/crowdfunding](https://fsma.be/fr/crowdfunding)



## **Vous pouvez aussi bénéficier d'une aide au niveau local !**

Aux aides fédérales et régionales viennent s'ajouter quelques **initiatives provinciales et communales** destinées à donner un coup de pouce aux indépendants débutants. Vous souhaitez connaître les avantages supplémentaires auxquels vous pourriez prétendre ? Dans ce cas, n'hésitez pas à prendre contact avec Liantis ou demandez conseil à votre expert-comptable.



### **LES STARTERS ONT LA PAROLE**

#### **Prenez le taureau par les cornes.**

Lancer son entreprise a un coût. Mais avec un plan financier bien ficelé et une bonne dose de créativité, tout est possible. C'est ce que nous démontre Skrolan Schoolmeester, audiologue indépendante.

##### **Skrolan :**

*« Proposez à des entreprises de conclure des partenariats. Vous ne pouvez pas savoir ce que l'avenir vous réserve. J'ai commencé avec très peu de matériel. Mais je savais exactement ce dont j'avais besoin. Au lieu de financer tout personnellement, je me suis adressée aux fournisseurs de ces appareils. Je leur ai proposé de m'accorder une réduction sur leurs dispositifs ou de me les prêter en échange de publicité. Et cela a marché ! »*

**Vous voulez en savoir plus sur sa démarche ?  
Lisez son histoire.**



# Vous démarrez votre activité seul ou avec du personnel ?

Envisagez-vous d'exercer votre activité seul ou d'engager d'emblée un ou plusieurs collaborateur(s) pour renforcer votre entreprise ? Si vous vous entourez de personnel, vous pouvez abattre plus de travail. En revanche, vous devez accomplir certaines formalités et êtes soumis à des obligations supplémentaires. Heureusement, vous pouvez compter sur l'expertise et le soutien de **Liantis secrétariat social** pour tout ce qui a trait à votre politique du personnel ! Vous envisagez d'engager un collaborateur ? Prenez contact avec nos experts. Comme ça, plus d'inquiétude : vous pourrez dormir sur vos deux oreilles !

## Premier engagement étape par étape

Si vous engagez un collaborateur pour la première fois, vous devez effectuer une démarche supplémentaire une seule fois. En tant qu'employeur, vous êtes en effet tenu de vous immatriculer auprès de l'**Office national de la Sécurité sociale**.

Une fois cette formalité accomplie, vous pourrez introduire votre première **déclaration Dimona** électronique auprès de l'ONSS. Cette déclaration est requise chaque fois qu'un collaborateur entre au service de votre entreprise ou la quitte. Pour plus d'informations, lisez notre article [liantis.be/fr/dimona-onss](https://liantis.be/fr/dimona-onss)

Lors du premier engagement, vous devez aussi rédiger un **règlement du travail**. Ce document définit les obligations réciproques entre l'employeur et ses collaborateurs.

Retrouvez toutes les informations ainsi qu'un **règlement type** dans notre article « Règlement de travail : conditions de travail et obligations » :

[liantis.be/fr/reglement-de-travail](https://liantis.be/fr/reglement-de-travail)

En outre, avant d'occuper votre premier collaborateur, vous devez obligatoirement souscrire une **assurance accidents du travail**. Vous devrez également instituer un **service pour la prévention et la protection du travail**. Aussi longtemps que votre entreprise emploie moins de vingt travailleurs, vous pouvez exercer cette fonction vous-même.

Plus d'informations à ce sujet sur [liantis.be/fr/siapt](https://liantis.be/fr/siapt)

## Établir un contrat de travail

Toute embauche d'un nouveau collaborateur implique bien sûr la conclusion d'un **contrat de travail**. Bien qu'il ne soit, strictement parlant, pas obligatoire en cas de **contrat à durée indéterminée**, un accord écrit et signé par les deux parties est fortement recommandé. En cas de **contrat à durée déterminée**, une version écrite de l'accord est toujours nécessaire.

## Partenaire aidant au sein de votre entreprise individuelle

Vous cohabitez légalement ou êtes marié avec votre partenaire ? Dans ce cas, ce dernier peut vous assister ou vous remplacer au sein de votre entreprise individuelle de manière fiscalement intéressante. La réglementation prévoit certains droits et obligations qui varient en fonction du statut social de votre partenaire. Plus de détails sur [liantis.be/fr/conjoint-aidant](https://liantis.be/fr/conjoint-aidant)

## Aides publiques à l'embauche

Les autorités ont mis en place quelques mesures d'aide destinées à soutenir les entrepreneurs débutants. Vous pouvez, par exemple, bénéficier des avantages suivants :

- **réduction des cotisations sociales** pour les trois premiers engagements ;
- **primes ou réduction des coûts salariaux** en cas d'occupation de personnes appartenant à certains groupes défavorisés ;
- **dispense** de versement d'une partie du **précompte professionnel prélevé** sur le salaire du travailleur.

La Région de Bruxelles-Capitale octroie en outre une aide en cas de recrutement d'un collaborateur dans le cadre d'un plan de croissance, d'un projet d'exportation ou d'un projet lié à l'économie circulaire.

Retrouvez toutes les informations concernant les **primes à l'embauche en Région de Bruxelles-Capitale** sur le site web de Bruxelles Économie et Emploi : [economie-emploi.brussels](https://economie-emploi.brussels)



## Liantis vous accompagne pour vos premiers pas en tant qu'employeur

Engager du personnel selon les règles est une chose. Mais cela implique également que vous endossiez aussitôt le costume d'employeur, ce qui peut sembler effrayant de prime abord.

Comment bien préparer l'entretien de sélection ? Comment faire pour soutenir et diriger correctement vos collaborateurs ? Quel style de leadership adopter en fonction de votre personnalité et du contexte de votre entreprise ? Et surtout, comment motiver vos collaborateurs sur le long terme ?

Lorsque vous engagez votre premier collaborateur, vous devenez automatiquement responsable de cette personne. Cette fonction requiert toute une série de nouvelles compétences. Comment développer ces compétences ? Comment voyez-vous votre leadership ? Comment mener une politique du personnel durable ? Préparez-vous comme il se doit afin d'éviter les tracasseries lors de cette nouvelle phase de votre parcours.

Sachez que les experts de **Liantis consult** sont là pour vous aider à relever ces défis. Grâce à leurs conseils, vous composerez l'équipe idéale avec laquelle vous serez en mesure de concrétiser les ambitions de votre entreprise.

Retrouvez tous les détails sur [liantis.be/fr/liantis-consult](https://liantis.be/fr/liantis-consult)



### LES STARTERS ONT LA PAROLE

## L'entrepreneuriat, c'est comme le cyclisme.

**Envie de découvrir les expériences de Kevin en tant qu'employeur ? Lisez son histoire.**

Le cabinet de soins à domicile De Ronde van Bas a débuté à petite échelle. Il a néanmoins connu un tel succès que six mois après le lancement de leur activité, les deux initiateurs du projet ont dû engager un collaborateur. Le cabinet en compte aujourd'hui 48. Kevin Bas admet que ce passage rapide du statut d'entrepreneur à celui d'employeur n'a pas toujours été facile à gérer.

### Kevin :

*« Mon core business, c'est prodiguer des soins, et c'est toujours mon activité préférée. Mais j'ai constaté qu'il est impossible de diriger une entreprise tout en passant douze heures par jour chez les patients. » C'est pourquoi il compare l'entrepreneuriat au cyclisme : « Vous avez besoin d'un leader, et de plusieurs équipiers prêts à le soutenir. »*



## Allez plus loin !

**Vous voulez savoir comment démarrer en tant que gérant occupant du personnel ?**

N'hésitez pas à télécharger notre **e-book** consacré à l'engagement de collaborateurs.

## Étape 2



# Accomplissez les formalités administratives

Personne n'aime particulièrement les formalités administratives.  
Elles sont néanmoins indispensables pour bien démarrer une activité.  
Une bonne gestion du volet administratif dès le départ vous évitera bien  
des tracas dans la suite de votre parcours. Heureusement,  
vous pouvez compter sur l'aide de **Liantis guichet d'entreprises !**

# Répondez-vous à toutes les conditions légales ?

Avant de démarrer votre activité, nous vous conseillons de vérifier si vous répondez bien **à toutes les conditions légales pour pouvoir lancer votre propre entreprise**. Vous éviterez ainsi de devoir accomplir des tâches supplémentaires lorsque vous serez concentré sur l'organisation de votre entreprise. Conformément à la réglementation, pour pouvoir lancer sa propre activité dans notre pays, il faut :

- **être majeur** et;
- soit être **ressortissant de l'UE, de la Norvège, de l'Islande, de la Suisse ou du Liechtenstein**, soit être en possession d'une **carte professionnelle** (à moins que vous ne puissiez bénéficier d'une dispense).

La preuve des connaissances de base en **gestion d'entreprise** n'est plus obligatoire en Flandre ni à Bruxelles depuis un certain temps. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025, cette obligation sera également supprimée en Wallonie.

**Attention :** tant dans la Région de Bruxelles-Capitale que dans la Région wallonne, il reste obligatoire de prouver vos **compétences professionnelles** pour certaines professions réglementées.

Vous avez un doute ? N'hésitez pas à contacter le guichet d'entreprises Liantis via [liantis.be/fr/liantis-guichet-dentreprises](https://liantis.be/fr/liantis-guichet-dentreprises)

# Choisissez la forme juridique de votre entreprise

En tant qu'entrepreneur, c'est vous qui décidez sous quelle **forme juridique** vous souhaitez organiser votre entreprise. Votre responsabilité personnelle ainsi que vos obligations, de même que les formalités administratives et pratiques, dépendent de ce choix. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous poser quelques **questions** avant d'opter pour l'une ou l'autre forme. Votre expert-comptable pourra ensuite vous aider à trancher. Les principales questions sont les suivantes :

- Dans quelle mesure souhaitez-vous ou pouvez-vous assumer une responsabilité **personnelle** et être exposé à des risques d'exploitation ?
- Envisagez-vous de faire appel à des **investisseurs externes** ?
- Avez-vous pour objectif de **développer**, à terme, votre entreprise en engageant du **personnel** ou en vous adjoignant les services de **coactionnaires** ?

Vous avez une idée précise de la direction dans laquelle vous souhaitez vous engager ? Dans ce cas, il est temps de choisir un **statut juridique**. Vous pouvez organiser votre activité de deux manières : soit sous la forme d'une **entreprise individuelle**, soit sous la forme d'une **société**.



# Entreprise individuelle

L'entreprise individuelle est la forme d'entrepreneuriat la plus simple. Votre entreprise ne constitue pas une entité distincte. Cela implique que, juridiquement parlant, vous êtes responsable en votre qualité de **personne physique**. Dans la pratique, il n'existe donc pas de séparation entre votre patrimoine privé et le patrimoine de votre entreprise. Après déduction des impôts, tous les revenus vous reviennent. Par ailleurs, si les choses tournent mal, votre responsabilité est illimitée. En cas de dettes, le fisc peut saisir votre compte privé et vos biens.

## Voici les principaux avantages et inconvénients d'une entreprise individuelle :

### Avantages

- **Obligations administratives et comptables limitées**

Pas besoin d'acte constitutif, de statuts ou de tenir une comptabilité en partie double.

- **Autonomie complète et droit de décision total**

Qu'advient-il en cas d'investissements et de développement de votre entreprise ? Vous prenez seul les décisions sans devoir tenir compte de l'avis d'associés.

- **Vous ne devez pas disposer d'un capital de départ et tous les bénéfices vous appartiennent**

Vous pouvez régler la constitution de votre entreprise individuelle via Liantis guichet d'entreprises. La totalité des bénéfices réalisés atterrit directement sur votre compte, après impôts.

### Inconvénients

- **Votre responsabilité est illimitée**

Vous assumez seul tous les risques commerciaux, et ce, en période favorable comme en période de crise. Si votre entreprise est confrontée à des problèmes, votre patrimoine peut être saisi.

- **La reprise de votre entreprise est plus compliquée**

Vous envisagez de vendre ou de céder votre entreprise au bout d'un certain temps ? Dans ce cas, une société basée sur l'actionnariat est probablement un meilleur choix.

- **Impôt des personnes physiques plus élevé**

Vos bénéfices sont directement imposés sur la base des tranches d'imposition progressives applicables à la déclaration d'impôts ordinaire. Vous vous constituez donc un patrimoine privé, mais ne profitez pas du plus faible taux de l'impôt des sociétés.

## Société

Une société est une entité juridique distincte et est dotée – à l'exception de la société simple – de la **personnalité juridique**. En d'autres termes, votre entreprise existe par elle-même et, dans la plupart des cas, vous n'êtes donc pas personnellement responsable en cas de faillite, par exemple. En outre, le fait qu'une société puisse être gérée par plusieurs personnes présente certains avantages en cas de cession ou d'accroissement.

### Voici les principaux avantages et inconvénients d'une société :

#### Avantages

- **Peu ou pas d'impact sur votre patrimoine privé**

La société est indépendante de vous, que vous soyez gérant ou administrateur, et possède ses propres droits et obligations. Votre responsabilité personnelle est généralement très limitée (sauf pour une SComm ou SNC).

- **Optimisation fiscale pour accroissement du patrimoine et impôts moins élevés**

Comme les bénéfices réalisés par la société sont plus faiblement taxés, vous pouvez accroître le patrimoine de l'entreprise. En tant que gérant ou qu'administrateur, vous vous versez ensuite une rémunération.

- **Possibilité de croissance, d'extension et de reprises**

Vous pouvez facilement faire entrer de nouveaux associés et investisseurs dans votre entreprise et vous avez aussi la possibilité de vendre ou de transmettre à la génération suivante.

#### Inconvénients

- **Procédure de lancement compliquée**

La constitution d'une société exige une longue préparation. En outre, l'intervention d'un notaire est requise pour la plupart des sociétés (à l'exception de la SComm et SNC). Par conséquent, cela ne prend pas seulement du temps, mais implique aussi des frais supplémentaires.

- **Investissement financier obligatoire dès le départ**

Constituer une société a un coût. Constituer une SA requière, par exemple, un capital de départ minimum de quelques dizaines de milliers d'euros.

- **Davantage d'obligations juridiques et administratives**

Les sociétés sont soumises à des obligations permanentes qui sont onéreuses et chronophages. Comptabilité en partie double, réserves légales, procédures juridiques en cas de décisions importantes : tout doit se dérouler selon un schéma précis.

## Types de sociétés

Vous envisagez de constituer une société ? Sachez, dans ce cas, qu'il en existe plusieurs types. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des formes de sociétés les plus courantes. Le choix du type de société le mieux adapté à vos projets requiert les conseils d'un spécialiste. Adressez-vous à un expert-comptable.

### Société à responsabilité limitée (SRL)

La SRL est la forme la plus fréquente. Aucun capital de départ minimum n'est requis, mais vous devez disposer d'un patrimoine suffisamment important. La société repose sur le principe de l'actionnariat, de sorte que vous pouvez faire entrer des tiers dans la société.

### Société anonyme (SA)

Bien que depuis mai 2019 vous pouvez constituer une SA seul, la SA est la forme idéale pour l'entrepreneur qui compte sur la contribution de plusieurs actionnaires pour développer son entreprise. Les actions d'une SA peuvent être cédées facilement, ce qui garantit un plus grand anonymat. Le capital de départ minimum fixé à 61 500 euros est assez élevé et la structure juridique de gestion est plus complexe qu'au sein d'une SA.

### Société en nom collectif (SNC)

La SNC est la forme de société dotée de la personnalité juridique la moins réglementée et la plus simple. Vous pouvez créer une SNC avec un ou plusieurs associés sans devoir disposer d'un capital de départ minimum. Vous ne devez pas non plus passer par un notaire. Chaque associé est toutefois personnellement responsable de manière illimitée et solidaire de tous les engagements pris par la société. Si les choses tournent mal, cela peut donc vous coûter cher.

### Société en commandite (SComm)

La SComm présente pratiquement les mêmes caractéristiques que la société en nom collectif ou SNC. Contrairement à la SNC, la SComm est toutefois constituée non seulement d'associés gérants, mais aussi d'associés commanditaires. Ces derniers ne s'occupent pas de la gestion de l'entreprise sont uniquement responsables pour le montant de leur apport.

### Société simple

Tout comme pour la SNC et la SComm, les obligations administratives et comptables d'une société simple sont minimales. Contrairement à toutes les formes de société décrites ci-dessus, la société simple n'est pas dotée de la personnalité juridique. Par conséquent, une société simple ne peut pas non plus agir en tant qu'entité juridique indépendante et les associés doivent répondre de tous les actes posés par la société. Ils sont également personnellement responsables, de manière illimitée et solidaire, de toutes les dettes contractées par la société.

#### Besoin d'aide pour la création d'une SNC ou d'une SComm ?

Contactez le guichet d'entreprises  
Liantis via [liantis.be/fr/contact](https://liantis.be/fr/contact)

## Gérez et maîtrisez vos revenus en tant que dirigeant d'entreprise

En tant que dirigeant d'entreprise dans une société, vous déterminez vous-même quel revenu vous vous versez. Outre la rémunération ordinaire, d'autres types de rémunération peuvent se révéler fiscalement avantageux :

### Avantage de toute nature (ATN)

Pensez par exemple à une voiture ou un vélo de société, un ordinateur portable ou un abonnement de téléphone. Les coûts sont à la charge de votre société, ce qui fait pression sur les bénéfices et réduit vos frais privés. Les chèques-repas ou chèques-cadeaux sont aussi des avantages de toute nature intéressants.

### Location d'un bien immobilier

Vous pouvez louer une partie de votre logement à votre société en tant que bureau. Vous générez ainsi des revenus locatifs qui sont imposés de manière plus favorable qu'une rémunération.

### Tantièmes et dividendes

Un tantième est une rémunération supplémentaire que vous pouvez vous accorder, en tant qu'administrateur, pour les prestations fournies durant l'exercice écoulé. Votre société peut aussi reverser une partie de son bénéfice sous forme de dividende. Les dividendes sont dans certains cas moins taxés qu'une rémunération.

### Jetons de présence

Les jetons de présence rémunèrent votre présence aux réunions du conseil d'administration

### Revenus différés

Parmi les autres moyens de compléter votre rémunération de manière fiscalement avantageuse, citons les formules de pension complémentaire, comme l'engagement individuel de pension (EIP) et la pension libre complémentaire pour indépendants (PLCI), ou encore les assurances hospitalisation. Votre société verse alors des montants dont vous bénéficierez ultérieurement.

## Allez plus loin !

### Optimisation via My Liantis

En tant que client de Liantis, vous avez accès à notre plateforme numérique où vous pouvez effectuer des simulations pour vous aider à optimiser vos revenus en tant que dirigeant d'entreprise.

En tant que nouvel utilisateur, vous pouvez rapidement créer un compte via [liantis.be/myliantis](https://liantis.be/myliantis) à l'aide de votre eID ou de l'application itsme.

# Ouvrez un compte bancaire professionnel

Il est indispensable de disposer d'un compte distinct pour vos activités professionnelles. Si vous optez pour la constitution d'une société, vous êtes d'ailleurs tenu d'ouvrir un compte bancaire professionnel.

Les entreprises individuelles ne sont pas soumises à la même obligation. Comme une entreprise individuelle est constituée en qualité de personne physique, vous pouvez utiliser votre compte personnel pour les dépenses et achats professionnels. Nous vous le déconseillons toutefois fortement. En effet, l'administration fiscale est autorisée à contrôler les comptes bancaires « mixtes », ce qui lui donne donc également accès à vos transactions personnelles. En revanche, elle ne peut pas consulter les comptes purement privés.

En outre, un compte professionnel permet d'avoir une idée précise des revenus et dépenses liés à l'exercice de votre activité et facilite l'obtention d'un crédit. Bien qu'un compte bancaire professionnel ne soit pas toujours obligatoire, il présente donc malgré tout de nombreux avantages.



# Enregistrez-vous à la BCE et activez votre qualité TVA

Votre entreprise n'est formellement lancée qu'après **inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises** (BCE). Il s'agit d'une base de données du SPF Économie qui reprend les informations de toutes les entreprises établies en Belgique. Dès que vous disposerez d'un numéro d'entreprise et que vous aurez activé votre qualité TVA, vous pourrez vous mettre au travail.

## Inscription à la BCE

### Entreprise individuelle

Si vous envisagez d'exercer votre activité sous la forme d'une entreprise individuelle ou d'une société simple, le **guichet d'entreprises** créera pour vous un numéro d'entreprise. Il finalisera en outre votre inscription à la BCE en y enregistrant toutes les données de base de votre entreprise, comme :

- votre **numéro de compte bancaire** ;
- les **activités** que vous exercez en tant qu'indépendant ;
- votre **nom commercial** ;
- la personne qui, dans votre entreprise, fournit la preuve des éventuelles **compétences entrepreneuriales** et la manière dont cette preuve est apportée ;
- ...

### Société

Si vous souhaitez démarrer une société (autre qu'une société simple), c'est le **greffe du Tribunal de l'entreprise** qui est compétent pour la création de votre numéro d'entreprise. Celui-ci vous est attribué lors du dépôt de l'acte constitutif.

Attention : pour finaliser l'inscription de votre société dans la BCE, vous devez toujours vous adresser au guichet d'entreprises avant le début de vos activités.

## Allez plus loin !

Vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur le numéro d'entreprise et savoir à quoi il sert précisément ?

Vous trouverez tous les détails sur [liantis.be/fr/difference-numero-entreprise-numero-tva](https://liantis.be/fr/difference-numero-entreprise-numero-tva)

### Qu'est-ce qu'un numéro d'entreprise ?

Le numéro d'entreprise est un **numéro unique composé de dix chiffres**.

Un **numéro d'unité d'établissement** vous est attribué pour chacune de vos unités d'établissement.

Votre numéro d'entreprise doit être communiqué lors de tout contact officiel avec les instances administratives ou vos clients. Les commerçants ambulants doivent également mentionner leur numéro d'entreprise sur leurs étals et leurs véhicules d'entreprise. Vous envisagez d'exploiter une entreprise de construction ou de nettoyage avec du personnel ? Dans ce cas, vous êtes aussi soumis à cette obligation.

## Activation de la TVA

Dans la plupart des cas, vous devez être **assujetti à la TVA** pour exercer votre nouvelle activité. Le **guichet d'entreprises** peut se charger d'activer votre qualité TVA en votre nom, mais vous pouvez aussi introduire la demande vous-même auprès de votre bureau de TVA local.

Votre **expert-comptable** peut vous aider à choisir le régime TVA le mieux adapté à votre entreprise : déclarations trimestrielles ou mensuelles ou régime de franchise de la taxe, par exemple. Vous ne pouvez vraiment démarrer vos activités qu'après avoir activé votre qualité TVA.

### Quand devez-vous être assujetti à la TVA ?

La grande majorité des entreprises sont assujetties à la TVA. Certaines activités sont toutefois **exonérées de la TVA**. Il existe aussi des **assujettis mixtes**. Il s'agit par exemple des interventions ou des traitements à finalité thérapeutique de la plupart des professions (para)médicales, des performances des acteurs, etc.

Vous êtes en principe exempté de la TVA, mais faites du commerce avec des entreprises assujetties établies dans un autre État de l'Union européenne ? Dans ce cas, la qualité TVA est également requise.

Nos experts du **guichet d'entreprises** se feront un plaisir de vous aider. N'hésitez pas à les contacter via [liantis.be/fr/liantis-guichet-dentreprises](https://liantis.be/fr/liantis-guichet-dentreprises)

# Demandez vos autorisations

Pour pouvoir exercer certaines activités en qualité d'indépendant, vous avez besoin d'une **autorisation**. C'est notamment le cas pour une série de professions reconnues ou de commerces soumis à des **exigences supplémentaires** comme les règles d'hygiène imposées aux restaurants et cafés. Bon nombre de secteurs d'activité sont soumis à des règles particulières. En outre, l'endroit où vous démarrez votre entreprise joue également un rôle important. Par exemple, les autorisations imposées à Bruxelles ou en Wallonie ne sont pas toujours requises en Flandre. Voici un aperçu des autorisations les plus fréquentes :

## • Autorisation alimentaire

Si votre entreprise est liée à la chaîne alimentaire (que ce soit au niveau de la culture, de la production, du conditionnement, du transport ou du commerce de gros ou de détail), vous devez demander une autorisation alimentaire auprès de l'AFSCA.

## • Autorisation commerce ambulant

En **Wallonie** et en **Flandre**, vous n'avez plus besoin de carte de commerce ambulant pour exercer une activité de commerce ambulant (tant dans les lieux publics qu'au domicile du consommateur). À **Bruxelles**, c'est encore le cas pour les activités de

commerce ambulant au domicile du consommateur. Vous devez alors introduire une demande auprès du guichet d'entreprises.

## • Agrément d'entrepreneur

Si vous êtes actif dans le secteur de la construction et souhaitez concourir à des appels d'offres publics, mieux vaut disposer d'un agrément officiel.

## • Licence Unisono pour la diffusion de musique

Vous envisagez de diffuser de la musique ou placer une radio dans votre entreprise, votre salle d'attente ou votre espace de bureau? Dans ce cas, la licence UNISONO est requise. Cette licence remplace celles pour la Rémunération équitable et la Sabam, qui, par le passé, devaient être demandées séparément.

## Allez plus loin !

**En savoir plus sur les autorisations spécifiques au secteur et les licences supplémentaires dont doit disposer votre entreprise ?**

Vous trouverez davantage d'informations sur [liantis.be/fr/autorisations-entreprises](https://liantis.be/fr/autorisations-entreprises) Sachez aussi que **Liantis guichet d'entreprises** est à votre disposition pour examiner vos projets, vous conseiller et vous aider à régler les formalités liées à votre demande.

# Statut social et affiliation à la caisse d'assurances sociales

En plus de votre inscription à la BCE, de votre activation TVA et de la demande des autorisations requises, Liantis guichet d'entreprises peut aussi régler votre affiliation à la **caisse d'assurances sociales**. En tant qu'indépendant, vous êtes tenu de vous affilier à une caisse d'assurances sociales de votre choix. Votre **protection sociale** est en effet indispensable. Il vous faut anticiper les risques et protéger au mieux votre entreprise, mais aussi vous protéger vous et votre famille.

## Qui doit s'affilier ?

### Affiliation en tant qu'indépendant

En tant qu'entrepreneur indépendant à la tête de votre propre entreprise, vous travaillez pour vous-même et non pour un employeur. Vous devez donc vous affilier à une **caisse d'assurances sociales** avant même de démarrer vos activités. Les cotisations sociales que vous versez servent à vous constituer un statut social. Vous êtes ainsi couvert en cas de maladie, vous vous constituez des droits à la pension et bénéficiez d'avantages en cas de maternité ou de paternité. Vous pouvez aussi prétendre à une allocation d'aidant proche, congé de deuil et au droit passerelle. Rendez-vous dans un **bureau Liantis** situé près de chez vous ou affiliez-vous **en ligne** à la caisse d'assurances sociales Liantis. Plus d'infos sur [liantis.be/fr/liantis-caisse-dassurances-sociales](https://liantis.be/fr/liantis-caisse-dassurances-sociales)

### Affiliation en tant qu'aidant indépendant

En tant qu'aidant, vous assistez ou remplacez un indépendant dans son entreprise individuelle. Dans ce cas, vous êtes également considéré comme indépendant par la sécurité sociale et devez dès lors vous affilier à une caisse d'assurances sociales. Cette affiliation est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle vous fêtez votre vingtième anniversaire ou si vous vous êtes marié avant d'avoir atteint cet âge. À titre exceptionnel, vous n'êtes **pas tenu de vous affilier** :

- si vous exercez cette activité **de manière irrégulière, et ce, durant moins de 90 jours par an** ;
- si en tant qu'**étudiant**, vous avez encore droit à des allocations familiales.

### Affiliation comme conjoint aidant

Les conjoints aidants doivent s'affilier au « **maxi-statut** », qui leur octroie les droits sociaux complets. Si vous aidez votre partenaire dans son entreprise individuelle, vous devez donc vous affilier à une caisse d'assurances sociales, de préférence en tant que conjoint aidant. Grâce à ce statut avantageux, vous payerez moins de cotisations sociales (qu'un travailleur indépendant à titre principal) si vos revenus sont faibles. Vous bénéficierez en outre d'une protection sociale complète.

### Sociétés

Même si la sécurité sociale couvre bien sûr les personnes, les sociétés doivent elles aussi s'affilier à une caisse d'assurances sociales en vue du paiement de la cotisation annuelle à charge des sociétés. Vous trouverez tous les détails ainsi que les conditions et modalités qui sont d'application sur

[liantis.be/fr/cotisations-sociales-societes](https://liantis.be/fr/cotisations-sociales-societes)

## Calcul de vos cotisations sociales

Le montant de vos cotisations sociales varie en fonction de **votre statut et des revenus issus de votre activité indépendante**. Vous êtes indépendant à titre principal ou complémentaire ? Vous êtes pensionné et percevez un revenu d'appoint ? Chaque statut a ses spécificités et impose des conditions distinctes. Pour une vue d'ensemble des différents statuts, lisez [liantis.be/fr/conditions-starter-statut-social](https://liantis.be/fr/conditions-starter-statut-social)

### Le principe de base

Le montant de vos cotisations sociales correspond à un **pourcentage de votre revenu professionnel net imposable** d'indépendant. Ce revenu est égal à votre revenu brut, déduction faite de vos frais professionnels et cotisations sociales. Le taux de cotisation est de **20,5 % par an** pour la grande majorité des indépendants. Les cotisations sont facturées par trimestre. Le montant de la cotisation trimestrielle est égal au quart de la cotisation annuelle.

### Cotisation provisoire

Le montant de la cotisation sociale due est toujours **calculé sur la base de vos revenus de l'année en cours**. Mais comme l'administration fiscale ne détermine officiellement votre revenu qu'a posteriori, celui-ci n'est connu que deux à trois ans plus tard. C'est pourquoi vous payez des **cotisations provisoires** qui seront régularisées plus tard sur la base de votre revenu réel.

Nous vous conseillons d'opter pour le montant qui correspond le mieux aux revenus professionnels attendus pour l'année de cotisation en cours.  
Vous avez **trois options** :

## Quelle solution choisir ?

Liantis vous conseille de payer au moins la cotisation provisoire légale, si possible. L'éventuel montant payé en trop vous sera par la suite remboursé.

**1 — Payer la cotisation provisoire légale que vous propose Liantis**  
Les starters paient une cotisation forfaitaire. Pour les indépendants établis, la cotisation provisoire est calculée sur la base de leur revenu d'il y a trois ans.

**2 — Opter pour une cotisation réduite**  
Si votre revenu professionnel est nettement inférieur à celui ayant servi de base au calcul de votre cotisation provisoire légale, vous pouvez opter pour une cotisation réduite.  
Les starters à titre principal (primo-starters) ont également cette possibilité.

**3 — Opter pour une cotisation plus élevée**  
Si vous vous attendez à gagner un revenu professionnel supérieur à celui servant normalement de base au calcul de votre cotisation provisoire, vous pouvez opter pour cette solution.

## Allez plus loin !

**Vous souhaitez connaître le montant exact de vos cotisations sociales ?**

Vous trouverez un aperçu des montants en vigueur pour chaque statut dans notre **tableau des cotisations en ligne**. Vous pourrez ainsi facilement vérifier le montant définitif de vos cotisations sociales.

## Aide supplémentaire pour les starters

Se lancer comme indépendant peut générer des frais substantiels. En début d'activité, il est en outre souvent difficile de prévoir l'évolution de vos revenus. Si vous souhaitez garder une marge de manœuvre financière, vous pouvez, en tant qu'indépendant débutant, recourir aux mesures suivantes :

### • Report de paiement d'un trimestre pour les deux premiers trimestres

Si vous vous affiliez en temps voulu, vous pouvez bénéficier d'un report de paiement d'un trimestre pour vos deux premiers trimestres. Dans ce cas, la première cotisation sociale ne doit être payée qu'à la fin de votre deuxième trimestre d'activité indépendante, et la deuxième au terme du troisième trimestre. Ne vous étonnez pas : les avis d'échéance des cotisations des deuxième et troisième trimestres mentionneront la même date de paiement.

### • Cotisation minimum réduite

En tant qu'indépendant à titre principal, vous pouvez payer une cotisation minimum réduite durant les quatre premiers trimestres qui suivent votre affiliation à condition que vos revenus soient suffisamment faibles. Toutefois, une condition supplémentaire est que vous ne pouvez pas avoir été indépendant à titre principal pendant les cinq années précédentes pour bénéficier de cette réduction.

### • Réduction starter

Lorsque vous démarrez une activité indépendante à titre principal, vous bénéficiez d'une réduction sur les cotisations sociales de votre premier trimestre en tant qu'affilié. Il s'agit d'une réduction unique et définitive qui est appliquée automatiquement.

## Vos droits sociaux

Le paiement de cotisations sociales sert à vous constituer des droits sociaux.

En tant qu'indépendant, vous pouvez en principe prétendre aux droits suivants :

- allocations familiales ;
- remboursement des frais médicaux ;
- allocations d'incapacité de travail et de maternité ;
- aide à la maternité (105 titres-services) pour les mères indépendantes ;
- congé de paternité et de naissance pour les pères et coparents indépendants ;
- congé d'adoption et congé parental d'accueil ;

- pension ;
- droit passerelle ;
- allocation d'aidant proche ;
- congé de deuil en cas de décès d'un enfant ou conjoint.

Depuis peu, vous pouvez aussi vous adresser à votre caisse d'assurances sociales pour recevoir des **informations et un accompagnement en matière de bien-être mental**. Le lancement de votre activité est source de stress ? Rien de plus normal. Chez Liantis, vous trouverez une oreille attentive.

# Mutualité et caisse d'allocations familiales

Lorsque vous démarrez une activité indépendante, vous devez vous affilier à une mutualité. Vous aurez ainsi droit à une **assurance maladie** et pourrez prétendre à une aide en cas de souci de santé, tout comme les salariés.

## Mutualité

Votre **caisse d'assurances sociales** vous fournira une attestation d'affiliation qui vous permettra de vous inscrire auprès d'une mutualité. Chez Liantis caisse d'assurances sociales, cette attestation vous est remise immédiatement, de manière à ce que vous puissiez aussi vous affilier sans tarder à la mutualité en tant qu'indépendant.

La mutualité vous assure une protection et vous verse des allocations au cas où vous seriez dans **l'incapacité de travailler en raison d'une maladie ou d'un accident**. Elle prévoit une compensation pour vos consultations chez le médecin traitant ou un spécialiste, ainsi qu'en cas d'hospitalisation.

## Allocations familiales

Vous voulez être certain de pouvoir bénéficier d'une aide maximale et de pouvoir assurer à votre enfant le soutien financier auquel il a droit ? Dans ce cas, n'hésitez pas à vous affilier auprès de **KidsLife**, la caisse d'allocations familiales fondée par Liantis et d'autres partenaires. Retrouvez toutes les infos sur [kidslife.be](https://kidslife.be)

## Allez plus loin !

Pour plus de détails et des exemples concrets concernant l'affiliation à une mutualité en tant qu'indépendant, lisez [liantis.be/fr/conditions-starter-affiliation-mutualite](https://liantis.be/fr/conditions-starter-affiliation-mutualite)

## LES STARTERS ONT LA PAROLE

### Tout va de soi.

**Vous voulez en savoir plus sur Machteld son expérience ?**  
**Lisez son histoire.**

Un peu débordé par toutes les formalités qui vous attendent ? Ne vous laissez pas impressionner, car de nombreuses démarches peuvent être réglées en ligne, en quelques clics. Machteld De Dier, à la tête de Dierke Plezierke, a même réglé l'intégralité du démarrage de son activité en ligne.

#### **Machteld :**

*« Toutes les informations à compléter étaient très évidentes et simples. Le suivi après le démarrage s'est aussi très bien passé. Je ne peux que recommander cette procédure, car elle vous fait gagner beaucoup de temps. »*

## Liantis est votre compagnon de route !

La liste des démarches à faire pour démarrer votre carrière d'entrepreneur est longue. Sachez toutefois que chez Liantis, de nombreuses formalités peuvent être accomplies facilement en ligne. Vous avez des questions ou des doutes ? N'hésitez pas à vous adresser à Liantis. Vous pouvez utiliser notre **GPS Starter** via ce lien [liantis.be/fr/gpsstarter](https://liantis.be/fr/gpsstarter) ou vous rendre dans un **guichet d'entreprises situé près de chez vous**. Vous y trouverez toujours un collaborateur disposé à vous guider dans le monde des indépendants. Démarrez votre aventure en tant qu'indépendant sur [liantis.be/fr/devenir-independant](https://liantis.be/fr/devenir-independant) !

## Étape 3



# Faites de votre rêve d'entrepreneur une réalité

Votre business plan est fin prêt, vous avez accompli toutes les formalités administratives et votre premier jour de travail en tant qu'indépendant approche ? Il ne vous reste plus, dans ce cas, qu'à **faire de votre rêve d'entrepreneur une réalité.**

Liantis vous propose des solutions supplémentaires pour vous accompagner dans cette aventure.

# Protection sociale et assurances complémentaires

En tant qu'indépendant, vous êtes exposé à des **risques supplémentaires** dont ne doivent pas tenir compte les salariés. Avant de démarrer votre activité, nous vous conseillons d'établir une liste de ces risques et, le cas échéant, de vous couvrir en souscrivant une assurance complémentaire. Une protection complémentaire vous apportera la tranquillité d'esprit qu'il vous faut pour vous concentrer pleinement sur ce qui compte vraiment pour vous : développer vos activités en tant qu'entrepreneur.

## Les assurances complémentaires vous protègent contre :

- les risques personnels ;
- la responsabilité civile ;
- les risques d'exploitation.

## Risques personnels

En tant qu'indépendant, vous êtes moins bien protégé qu'un travailleur salarié en cas d'accident, de maladie, de départ à la pension et de décès. Il est donc judicieux de prévoir des assurances en plus de la couverture minimum imposée par la loi.



## Voici un aperçu des principaux risques et des assurances à souscrire pour les couvrir et vous protéger en tant qu'entrepreneur :

### • Pension et décès

La **Pension Libre Complémentaire (Sociale)** ou PLCl vous permet d'épargner pour plus tard, mais vous procure aussi dès à présent des avantages. Elle offre en effet une protection sociale supplémentaire.

La **Toppension-Épargne-pension** vous garantit une marge de manœuvre financière suffisante pour profiter de votre pension et vous permet dès à présent de bénéficier d'un avantage fiscal non négligeable.

L'**Engagement Individuel de Pension** ou EIP vous permet d'associer une solide provision pour votre retraite à des avantages (fiscaux) immédiats pour vous-mêmes et votre entreprise.

Vous êtes prestataires de soins conventionnés ? Un **Plan de Prévoyance INAMI** vous permet d'investir votre intervention INAMI dans une protection complémentaire.

Les indépendants qui exercent leur activité sous la forme d'une entreprise individuelle peuvent se constituer une pension complémentaire en plus de leur PLCl (Sociale) en souscrivant une **Convention de Pension pour Travailleur Indépendant** ou CPTI.

• **Perte de revenus due à une incapacité de travail : assurance revenu garanti.**

• **Frais médicaux non couverts : assurance hospitalisation.**

## Responsabilité civile et risques d'exploitation

En tant que gérant, vous devez assumer certaines responsabilités juridiques supplémentaires importantes. Quelques assurances complémentaires permettent de vous protéger vous, votre patrimoine privé Et votre entreprise.

# Entreprendre sereinement commence avec Liantis

## Découvrez la famille Liantis

Liantis soutient les entrepreneurs tout au long de leur carrière grâce à une **offre unique de services intégrés**. Nous les assistons dans tout ce qui a trait à leur statut d'entrepreneur, à leur organisation et aux personnes qui les entourent.

### Démarrer votre activité l'esprit tranquille

**Liantis guichet d'entreprises** est le partenaire idéal des entrepreneurs débutants. Nos conseillers clientèle sont à l'écoute de vos projets et analysent avec vous la voie à suivre pour traduire votre concept en une entreprise prospère.

Vous êtes prêt à vous lancer ? Liantis vous aide à surmonter la paperasse qu'implique le démarrage de votre activité. De l'inscription auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) à la validation de votre qualité TVA : Liantis règle tout pour vous.

Nos experts de **Liantis caisse d'assurances sociales** règlent votre affiliation en un tournemain. Vous pouvez vous reposer sur eux pour le calcul de vos cotisations sociales et l'optimisation de votre sécurité sociale. Vous pouvez également solliciter leurs conseils à toutes les étapes de votre carrière d'entrepreneur.



### Développez votre activité l'esprit tranquille

Vous décidez de recruter un collaborateur ou vous avez vous-même besoin d'un coaching sur mesure ? **Liantis consult** est là pour vous assister dans cette voie et pour vous aider à développer votre (future) équipe, au sens littéral et figuré. Les collaborateurs de **Liantis secrétariat social** mettent tout en œuvre pour que vous ne perdiez pas de temps. C'est vous qui décidez de l'étendue de leur soutien. Ils peuvent se charger du traitement des salaires, de l'administration du personnel, de la politique RH ou encore vous proposer leurs conseils en matière de droit social. Nous mettons en outre à votre disposition de nombreux outils numériques pratiques.

Nous savons pertinemment que l'entrepreneuriat comporte son lot de risques. C'est pourquoi vous pouvez vous adresser à Liantis pour vous protéger vous comme vos collaborateurs. **Liantis prévention et bien-être** vous aide à créer un environnement de travail sain dans lequel vos collaborateurs peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes.

En résumé, la famille Liantis a pour mission de faire en sorte que vous puissiez vous concentrer sur ce qui compte vraiment : votre activité.

### Allez plus loin !

Pour davantage d'informations concernant la vaste gamme de services et de solutions que nous vous proposons, visitez la page [liantis.be/fr/nos-services](https://liantis.be/fr/nos-services)

#### **Vous voulez vous mettre au travail sur-le-champ ?**

Dans ce cas, consultez sans tarder [liantis.be/bureaux](https://liantis.be/bureaux) pour trouver notre bureau starter près de chez vous !

# Vous lancer sereinement comme indépendant ?



Sur **liantis.be/demarrer**, vous trouverez des conseils, des astuces et les réponses à vos questions de starter.



**Tout ce que vous devez savoir  
pour lancer votre propre activité  
avec succès !**

# Check-list

**Vous voulez avoir un aperçu rapide des démarches déjà effectuées et des tâches qu'il vous reste à accomplir ?**

**Cochez les étapes franchies sur cette check-list !**

- ☐ Mettre par écrit le projet
- ☐ Établir le business plan
- ☐ Chercher un expert-comptable
- ☐ Choisissez le bon logiciel de comptabilité
- ☐ Préciser l'aspect financier de votre entreprise
- ☐ Démarrer seul ou avec du personnel ?
- ☐ Vérifier les conditions
- ☐ Choisir une forme d'entreprise
- ☐ Ouvrir un compte professionnel
- ☐ S'inscrire à la BCE
- ☐ Demander les autorisations nécessaires
- ☐ Activer la qualité TVA
- ☐ Statut social et affiliation à une caisse d'assurances sociales
- ☐ Mutualité et caisse d'allocations familiales
- ☐ Protection (sociale) complémentaire

**Bonne chance !**

Les intérêts des entrepreneurs et professions libérales sont prioritaires dans les services de Liantis. Pour cette raison, notre groupe de services collabore en Flandre et à Bruxelles avec UNIZO, l'organisation par excellence qui défend les intérêts des entrepreneurs indépendants, PME et professions libérales. C'est parce que nous privilégions toujours les intérêts de nos clients qu'UNIZO recommande Liantis et nous considère comme le meilleur choix du marché. Copyright © 2025 (60<sup>e</sup> édition). Aucune partie de la présente publication ne peut être dupliquée ou reproduite de quelque manière que ce soit, sauf mention écrite explicite : Extrait du « Guide Starter », une édition de l'ASBL Liantis caisse d'assurances sociales. Cette brochure a été rédigée à titre purement informatif. L'ASBL Liantis caisse d'assurances sociales, auteur et éditeur de la présente brochure, ne peut être tenue responsable en cas d'informations inexactes. Dépôt légal : D/1984/4233/30.

